

7220  
1

**OUEST CROISSANCE S.A.**  
S.A. au capital de 18 221 076 Euros  
SIEGE SOCIAL : ZAC du Moulin Neuf  
Avenue Marcelin Berthelot  
44800 SAINT HERBLAIN  
R.C.S. NANTES 342 048 022

**Déposé au Greffe**  
**le 3 OCT. 2003**  
**SOUS le N° 2307220**  
**RCS N° 873683**

oOo

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 juin 2003**

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION**

oOo

Le 26 juin 2003, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle,

Les administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST, 1 place de la Trinité, 35000 RENNES, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**1-Election du Président du Conseil d'Administration.**

**2-Questions diverses.**

**Sont présents et ont signé le registre de présence :**

Monsieur Claude VIOLLEAU,  
Monsieur Christian PASCAU, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE.  
Monsieur Bruno TALLON, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST  
Monsieur Charles FIGINI  
Monsieur Jean-Guy SARRAZIN

**Sont absents et excusés :**

Monsieur Philippe DE PORTZAMPARC, représentant permanent de la Société de PORTZAMPARC Société de Bourse ;  
Monsieur Xavier THAURON, représentant permanent de NATEXIS PRIVATE EQUITY  
Monsieur Jean-Jacques LAGEAT  
Monsieur Pierre TRICOIRE, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE  
Monsieur Hubert de FEYDEAU, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

Cinq administrateurs en exercice étant présents sur les dix en fonction, le Conseil peut valablement délibérer.

**Assistent également à la réunion**

- Monsieur Marc FILOCHE, représentant KPMG Audit, Commissaire aux Comptes.
- Maître Dominique CHEDEVILLE, Avocat (FIDAL NANTES).
- Monsieur Gérard BODIGUEL, Délégué Général.

A la demande de ses collègues, la séance est présidée par Monsieur Claude VIOLLEAU.

*CV*

1- Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la cessation, à compter de ce jour, par Monsieur Philippe QUEUILLE, des fonctions de Président du Conseil d'Administration, et Directeur Général après avoir rendu hommage à celui-ci pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve au cours de ses fonctions, décide de désigner en qualité de nouveau Président et Directeur Général :

- Monsieur Claude VIOLLEAU,  
demeurant à NANTES (44000), 28 Boulevard Albert Thomas

pour une durée de deux années devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2005 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

Monsieur Claude VIOLLEAU étant en outre agréé en qualité d'actionnaire.

Monsieur Claude VIOLLEAU, présent, remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent. Il accepte lesdites fonctions pour l'exercice desquelles il déclare en outre n'être frappé d'aucun empêchement.

Ces décisions sont prises à l'unanimité.

## 2 – Questions diverses :

- a) Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 7 mai 2003 est adopté à l'unanimité.
- b) Le Règlement Intérieur présenté lors de la réunion précédente, après relecture est adopté à l'unanimité.
- c) Remplacement du Représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE :

Le Conseil d'Administration prend acte du remplacement de Monsieur Claude VIOLLEAU par Monsieur Hubert de FEYDEAU, demeurant à NANTES (44000), 81 rue Georges Bizet, aux fonctions de représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, société Administrateur.

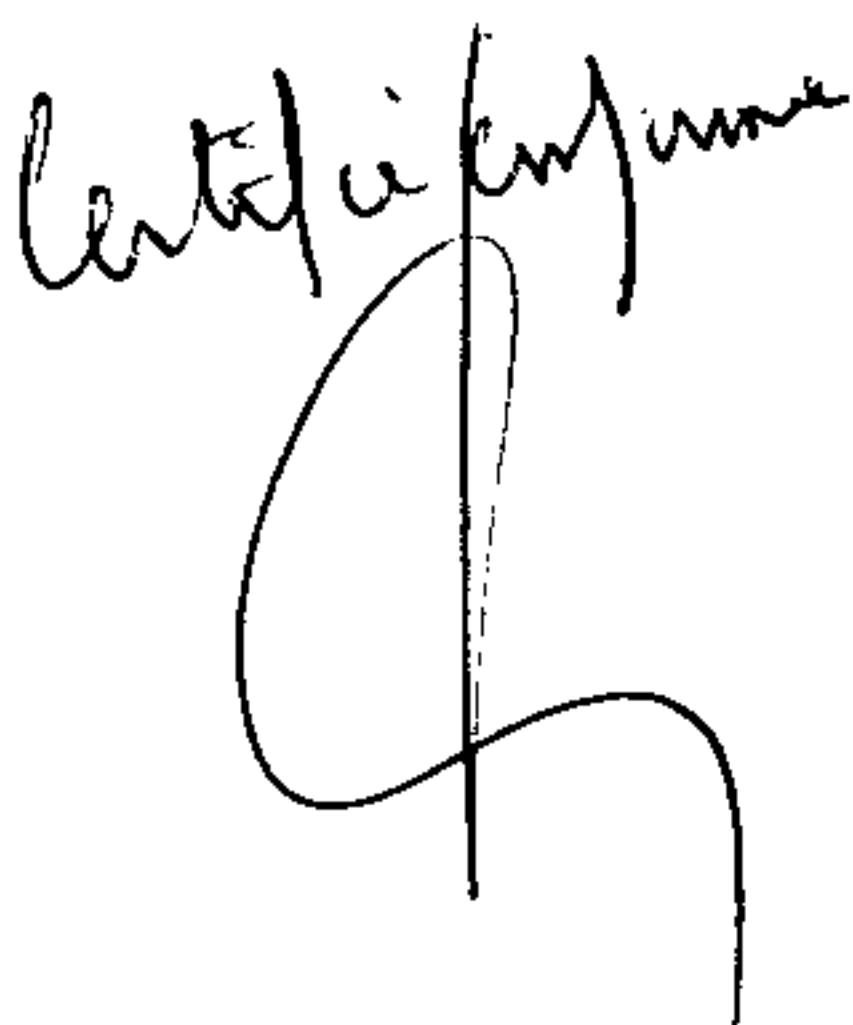
## CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président pour acceptation des fonctions de Président et par un administrateur.

**LE PRESIDENT**

**UN ADMINISTRATEUR**



**OUEST CROISSANCE S.A.**  
S.A. au capital de 18 221 076 Euros  
SIEGE SOCIAL : avenue Marcelin Berthelot – L'Atalante  
ZAC du Moulin Neuf 44812 SAINT HERBLAIN cedex  
342 048 022 R.C.S. NANTES

oOo

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 juin 2003**

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION**

oOo

Le 26 juin 2003, à 17 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST, 1 Place de la Trinité, 35000 RENNES, sur convocation du Conseil d'Administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé, le 11 juin 2003.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe QUEUILLE, Président du Conseil d'Administration.

Sont désignés en qualité de scrutateurs, Messieurs Jean-Guy SARRAZIN et Charles FIGINI.

Est désigné en qualité de Secrétaire, Monsieur Gérard BODIGUEL.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 118.342 actions sur les 119.092 formant le capital et ayant le droit de vote. L'Assemblée représentant au moins le tiers du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence,
- et les pouvoirs et bulletins de vote.

Le Président déclare à ce sujet qu'aux pouvoirs et bulletins de vote que la société a envoyés aux actionnaires étaient joints les documents exigés par la réglementation.

*CU*

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés à l'article L. 225-115 du Code du Commerce, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, de même que la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L.225.38 du Code du Commerce
- Approbation de ces comptes et conventions
- Affectation du résultat
- Ratification de la cooptation d'Administrateurs ; Remplacement des représentants permanents des Banques Populaires administrateurs
- Jetons de présence à allouer aux administrateurs
- Questions diverses
- Pouvoirs pour les formalités

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil et du Commissaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2002 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 1.396.935 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus au Commissaire de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



## **DEUXIEME RESOLUTION: CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225.38 DU CODE DE COMMERCE**

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles l'article L. 225.38 du Code de Commerce est applicable, l'Assemblée Générale approuve l'unique convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition du bénéfice proposé par le Conseil d'Administration, à savoir :

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| - Résultat de l'exercice     | 1.396.935 € |
| - Report à nouveau antérieur | 2.612.783 € |
|                              | -----       |
|                              | 4.009.718 € |

### **TOTAL A AFFECTER**

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| - Réserve légale 5 % de 1.396.935 € | 69.847 €    |
| - Dividendes                        | 1.429.104 € |
| - Report à nouveau                  | 2.510.767 € |
|                                     | -----       |
|                                     | 4.009.718.€ |

Elle fixe en conséquence le dividende à 12 €uros par action, avec un avoir fiscal, de 0,14 € payable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

En application de l'article 95 de la loi de Finances pour 1991 relatif aux distributions des Sociétés de Capital à Risque, le dividende serait composé d'un seul coupon de 12 €uros par action, avec avoir fiscal de 0,14 €, correspondant à la distribution des revenus et des plus-values nettes provenant du secteur exonéré. Cet avoir fiscal sera à imputer selon le régime en vigueur : 50 % pour les personnes physiques et les personnes morales ; 15 % pour les personnes morales non éligibles au régime « mère – fille ».

Il est fait rappel à l'Assemblée Générale, qui le reconnaît, des distributions réalisées au titre des cinq derniers exercices :

| <b>Exercice</b> | <b>nbre d'actions</b> | <b>Dividende</b> | <b>avoir fiscal</b> | <b>Total</b> |
|-----------------|-----------------------|------------------|---------------------|--------------|
| 1997            | 62.330                | 3,63 €           | 1,24 €              | 4,87 €       |
| 1998            | 85.600                | 6,10 €           | 0,00                | 6,10 €       |
| 1999            | 86.778                | 12,20 €          | 1,12 €              | 13,32 €      |
| 2000            | 103.699               | 12,96 €          | 0,00                | 12,96 €      |
| 2001            | 103.699               | 12,00 €          | 1,37 €              | 13,37 €      |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination en qualité d'administrateur de NATEXIS PRIVATE EQUITY, ayant pour représentant permanent Monsieur Xavier THAURON, en remplacement de la SPEF pour cause de fusion, décidée par le Conseil d'Administration du 7 mai 2003, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Charles FIGINI, décidée par la Conseil d'Administration du 7 mai 2003, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'administrateur Monsieur Jean-Jacques LAGEAT, pour une durée de six années.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RESOLUTION : REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT D'UNE SOCIETE ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale prend acte du remplacement à compter du 7 mai 2003, de Monsieur Yves GEVIN par Monsieur Claude VIOLLEAU, demeurant 28 Boulevard Albert Thomas à Nantes (44), en qualité de représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **HUITIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT D'UNE SOCIETE ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale prend acte du remplacement à compter du 7 mai 2003, de Monsieur Michel LECUYER par Monsieur Bruno TALLON, demeurant La Croiserie à Thorigné – Fouillard (35), en qualité de représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **NEUVIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT D'UNE SOCIETE ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale prend acte du remplacement à compter du 7 mai 2003, de Monsieur Pierre GAUTIER par Monsieur Christian PASCAU demeurant 16 rue Claude Debussy à Limoges (87), en qualité de représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DIXIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT D'UNE SOCIETE ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale prend acte du remplacement à compter du 7 mai 2003, de Monsieur Yvan de LA PORTE du THEIL par Monsieur Pierre TRICOIRE demeurant 3 rue du Bel Air, CLERY SAINT ANDRE (45), en qualité de représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**ONZIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'administrateur Monsieur Claude VIOLLEAU, en remplacement de Monsieur Philippe QUEUILLE, démissionnaire et ce pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DOUZIEME RESOLUTION - JETONS DE PRESENCE**

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, une somme globale annuelle de jetons de présence d'un montant maximum de 15.000 Euros au titre de l'exercice 2003. Cette somme sera répartie par le Conseil d'Administration à raison de 150 Euros par administrateur présent à chaque séance de Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TREIZIEME RESOLUTION : POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

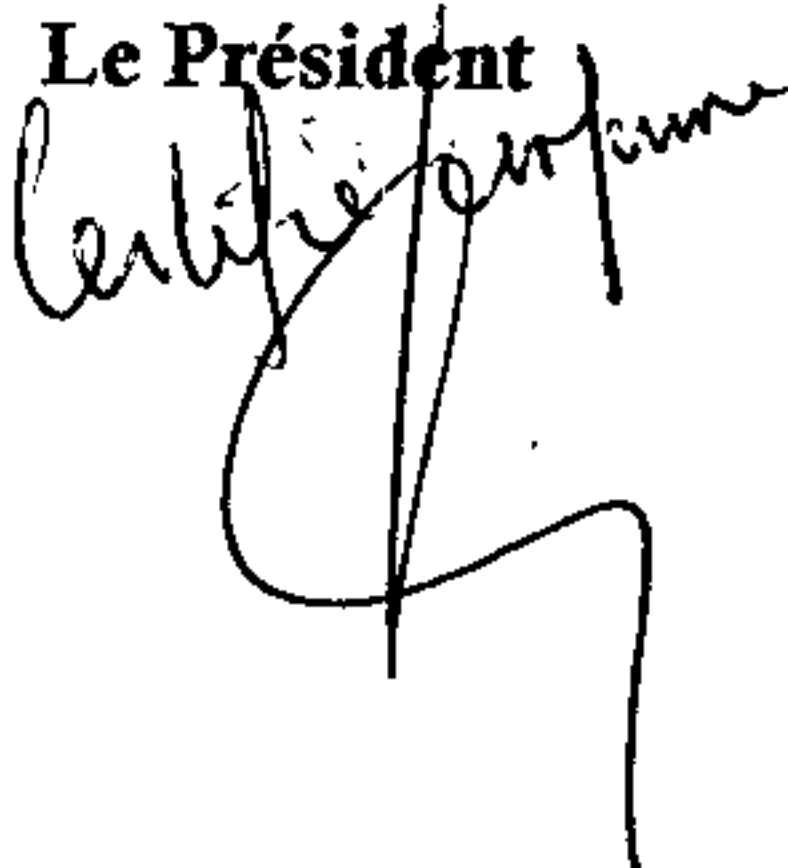
**CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

**Les Scrutateurs**

**Le Président**



**Le Secrétaire**



**BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE**

**OUEST CROISSANCE**

Courrier arrivé le

18 JUIL. 2003

Monsieur Gérard BODIGUEL  
Délégué Général  
OUEST CROISSANCE  
Immeuble L'Atalante  
Avenue Marcelin Berthelot  
44812 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Le 15 juillet 2003.

Monsieur le Délégué Général,

J'ai le plaisir de vous confirmer que M. Hubert de FEYDEAU, responsable de l'Ingénierie Financière, sera représentant permanent de notre Banque au Conseil d'Administration de OUEST CROISSANCE SA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Dominique GARNIER  
Directeur Général Adjoint



14, bd Winston Churchill - 44919 Nantes Cedex 9 • Téléphone : 02 40 46 08 08 • Fax : 02 40 46 46 61

Site internet : [www.atlantique.banquepopulaire.fr](http://www.atlantique.banquepopulaire.fr) • E-mail : [contact@atlantique.banquepopulaire.fr](mailto:contact@atlantique.banquepopulaire.fr)

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Société de courtage d'assurance - garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. SIREN 857 500 227 RCS NANTES - Code NAP 651 D - CCP 10-90 U Nantes.



**BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE**

**OUEST CROISSANCE**  
**Courrier arrivé le**

**18 JUIL. 2003**

Monsieur Gérard BODIGUEL  
Délégué Général  
OUEST CROISSANCE  
Immeuble L'Atalante  
Avenue Marcelin Berthelot  
44812 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Le 15 juillet 2003.

Monsieur le Délégué Général,

J'ai le plaisir de vous confirmer que M. Hubert de FEYDEAU, responsable de l'Ingénierie Financière, sera représentant permanent de notre Banque au Conseil d'Administration de OUEST CROISSANCE SA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de mes sentiments distingués.

**Dominique GARNIER**  
Directeur Général Adjoint



14, bd Winston Churchill - 44919 Nantes Cedex 9 - **Téléphone : 02 40 46 08 08** - **Fax : 02 40 46 46 61**  
**Site internet : [www.atlantique.banquepopulaire.fr](http://www.atlantique.banquepopulaire.fr)** - **E-mail : [contact@atlantique.banquepopulaire.fr](mailto:contact@atlantique.banquepopulaire.fr)**

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Société de courtage d'assurance - garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances. SIREN 857 500 227 RCS NANTES - Code NAP 651 D - CCP 10-90 U Nantes.